



REGROUPEMENT
LAVALLOIS POUR LA
RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Appel de projets 2018-2019 en persévérance scolaire et réussite éducative

Guide de renseignements généraux

Date limite de dépôt :
9 avril 2018

**Les projets doivent être déposés avec le formulaire Word et le chiffrier Excel à
l'adresse courriel suivante :**
irclaval@cslaval.qc.ca

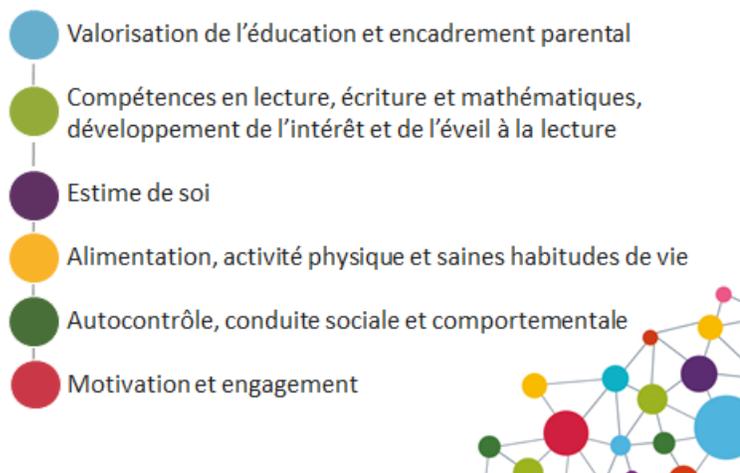
Personne-ressource
Johanne Mc Millan
450 662-7000 poste 1270
irclaval@cslaval.qc.ca

Mise en contexte

Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) investit dans les instances régionales de concertation (IRC) en persévérance scolaire et réussite éducative afin de soutenir les initiatives concertées des régions en cette matière. Le Regroupement lavallois pour la réussite éducative (RLPRE) est responsable de deux enveloppes de financement :

1. Une enveloppe en persévérance et réussite éducative pour soutenir des initiatives dont les objectifs visent les déterminants prioritaires convenus par la région – Montant estimé 250 000 \$

LES DÉTERMINANTS PRIORITAIRES



La définition de chaque déterminant se trouve à la dernière page.

2. Une enveloppe en valorisation de la lecture pour soutenir des initiatives dont les objectifs visent le développement de l'intérêt et de l'éveil à la lecture - Montant estimé 250 000 \$

Les projets peuvent entre autres :

- Jumeler l'éveil à la lecture et le rehaussement des compétences en lecture et écriture chez les parents peu scolarisés;
- Soutenir la création et la consolidation d'une synergie entre les bibliothèques, le réseau scolaire et les partenaires;
- Favoriser l'accroissement des opportunités de lecture en famille, dans différents contextes et sur divers supports;
- Soutenir le développement des compétences en littératie;
- Développer des pratiques de lecture et d'animation;
- Améliorer l'accessibilité aux infrastructures culturelles et aux livres;
- Soutenir la tenue d'évènements, de visites et d'activités de promotion;
- Offrir différents genres littéraires et supports;

Un projet porteur en persévérance scolaire et réussite éducative touche habituellement plus d'un déterminant. Un projet pourrait être soutenu par les deux enveloppes selon les objectifs qu'il tente d'atteindre.

Critères et conditions

Les projets admissibles

Les projets soumis **doivent obligatoirement** répondre aux critères d'admissibilité suivants:

- Être réalisés par des organismes à but non lucratif (OBNL) inscrits au Registre des entreprises du Québec;
- Offrir des services directs aux enfants, aux élèves, aux parents;
- Agir sur les déterminants prioritaires de la région dans une perspective de persévérance scolaire et de réussite éducative;
- Se dérouler entre le 1er septembre 2018 et le 30 juin 2019;
- Avoir lieu majoritairement en dehors des heures de classe pour éviter les absences lors des moments d'enseignement (sauf pour les projets visant les enfants 0-5ans);
- Cibler prioritairement les enfants et les jeunes plus vulnérables et en difficulté : issus de milieux défavorisés, avec des handicaps ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, en situation de retard, issus de l'immigration ou des communautés culturelles;
- Présenter un montage financier incluant 20 % en contributions du milieu.

Les dépenses admissibles

- Les dépenses nécessaires et directement liées à la réalisation des initiatives, interventions et projets acceptés;
- Les salaires, pourvu qu'ils correspondent aux salaires habituellement versés par l'organisme lui-même, aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables, ou les salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional.
- Les dépenses liées à l'évaluation du projet.

Les dépenses non admissibles

- Les dépenses liées au fonctionnement régulier de l'organisme (ressources humaines et activités);
- Le financement des interventions et projets déjà réalisés;
- Les dépenses encourues avant l'acceptation du projet par le RLPRE;
- Les dépenses d'immobilisations;
- Les dépassements de coûts;
- Les dépenses remboursées par un autre programme;
- La dette d'un organisme liée au remboursement des emprunts à venir.

L'aide financière consentie pour la réalisation du projet **ne peut en aucun temps se substituer** aux autres programmes de financement existants.

Les critères d'analyse des projets

- Respect des critères d'admissibilité;
- Besoins identifiés et partagés avec un groupe de partenaires (concertation);
- Qualité des objectifs, indicateurs et outils de mesure des résultats prévus;
- Collaborations, appuis et contributions financières ou humaines de partenaires;
- Présence de l'approche école-famille-communauté;
- Concertation avec le milieu scolaire (sauf pour les projets visant les enfants 0-5ans);

- Rapprochement avec des interventions reconnues efficaces et respectant les principes suivants :
 - des déterminants pris en compte;
 - des objectifs précis, pertinents et des liens logiques;
 - des actions précoces;
 - des services en continuité;
 - des actions de proximité;
 - des actions fréquentes et intenses;
 - des milieux de vie associés.

Le RLPRE entend répartir les sommes disponibles au mérite parmi les projets déposés qui satisfont aux critères d'admissibilité.

L'attribution des fonds reste conditionnelle à l'acceptation des projets par le MEES.

Demande d'aide financière

Renseignements et documents devant accompagner la demande d'aide financière :

- La version électronique du Formulaire d'aide financière dûment remplie;
- Un fichier électronique énonçant les coûts en ressources humaines, matérielles et financières du projet;
- Les contributions (de nature humaine, matérielle, etc.) des organismes associés, ainsi que leurs lettres d'appui et d'engagement, s'il y a lieu.

Doivent également être transmis au RLPRE d'ici la signature de la convention d'aide financière (contrat) :

- Une résolution du conseil d'administration de l'organisme promoteur autorisant le projet et désignant la personne autorisée à agir et à signer au nom de l'organisme dans le dossier;
- Une copie des lettres patentes ou de tout autre document constitutif officiel.

Traitement des demandes

Les projets sont analysés par un comité de sélection qui évaluera chaque projet au mérite selon les critères établis dans ce guide. Il achemine ses propositions au conseil d'administration du RLPRE qui soumet ensuite ses recommandations de financement de projets au MEES.

Le comité de sélection est composé de:

- Un-e représentant-e de la commission scolaire de Laval;
- Un-e représentant-e de la commission scolaire Sir Wilfrid Laurier;
- Un-e représentant-e du réseau de la santé et des services sociaux;
- Un-e représentant-e de la Ville de Laval;
- Un-e représentant-e du milieu communautaire;
- Un-e représentant-e du milieu des affaires.

La coordonnatrice du RLPRE est responsable de déposer les projets devant le comité; elle s'assurera de la conformité des documents déposés. Le comité se réserve le droit d'accueillir les promoteurs pour la présentation de leurs projets.

Modalité de versement de l'aide financière

L'aide financière est versée selon les modalités suivantes :

- Un premier versement, correspondant à 75 % de la somme attribuée, à la signature de la convention par les deux parties;
- Un deuxième versement, correspondant à 25 % de la somme attribuée, après le dépôt du bilan de projet présenté au plus tard le 14 juillet 2019 incluant :
 - Les activités réalisées et les résultats atteints selon les objectifs et l'évaluation du projet;
 - Un rapport financier démontrant l'utilisation de l'aide financière.

Reddition de comptes

Afin de faciliter la reddition de comptes au MEES, le RLPRE fournira au promoteur un formulaire de bilan de projet à la signature de la convention d'aide financière. Les promoteurs doivent prévoir une comptabilité par projet qui permet d'apprécier l'ensemble des revenus et dépenses pour le projet soutenu.

Calendrier des principales étapes

Dépôt de projets	Comité de sélection	Conseil d'administration	Dépôt au MEES	Signature des conventions
9 avril 2018	Semaine du 16 avril 2018	25 avril 2018	2 mai 2018	Juillet 2018

Les promoteurs s'engagent à se rendre disponible pour un rendez-vous téléphonique avec un professionnel du RLPRE, s'il y a lieu.

Les déterminants prioritaires lavallois

VALORISATION DE L'ÉDUCATION ET ENCADREMENT PARENTAL – compétences parentales
Soutenir le sentiment d'efficacité des parents et le développement des compétences incluant une attitude positive face à l'école et le suivi scolaire. Cibler les parents plus vulnérables et guider leur soutien à l'enfant, améliorer leur lien avec l'école et s'assurer qu'ils valorisent l'éducation. Développer une culture de l'apprentissage par l'ensemble de la communauté.
COMPÉTENCES EN LECTURE, ÉCRITURE ET MATHÉMATIQUES - développement de l'intérêt et de l'éveil à la lecture
Développer l'intérêt pour la lecture chez les jeunes, les étudiants et leurs parents, incluant l'éveil chez les 0-5 ans. Dépister de manière précoce les difficultés rencontrées dans les apprentissages en lecture, écriture et mathématiques et mettre en place des activités de soutien incluant un rôle défini pour les parents. Soutenir les habiletés parentales en lecture et les compétences en lecture et en écriture pour les parents peu scolarisés. Ce déterminant englobe la mise en valeur de la lecture et le maintien de l'intérêt pour le monde de l'écrit, tant chez les petits que chez les grands.
ESTIME DE SOI
Travailler sur le sentiment d'efficacité personnelle, faire découvrir les forces, les difficultés et les limites dans les différentes sphères de vie du jeune (école, amis, famille, travail). Offrir des occasions pour vivre des réussites scolaires, soutenir le développement de compétences sociales et affectives pour accroître l'engagement et la motivation. Aider les parents et favoriser les projets avec la communauté. Favoriser le dialogue avec les jeunes sur la dépression et l'anxiété. Organiser des activités d'intervention ciblées auprès des jeunes vulnérables.
ALIMENTATION ET ACTIVITÉ PHYSIQUE - saines habitudes de vie
Établir une collaboration stratégique entre les intervenants des divers secteurs incluant la famille pour promouvoir et encourager la santé et de meilleures habitudes de vie. Proposer des activités inclusives pour les filles et les garçons en mettant en place des ateliers de promotion et de découverte d'aliments et de comportements sains et faisant la promotion d'une image corporelle diversifiée. Mettre en place des activités de prévention notamment en matière de consommation d'alcool, de tabac et de drogues et en collaboration avec le personnel qualifié dans les divers milieux.
AUTOCONTRÔLE, CONDUITE SOCIALE ET COMPORTEMENTALE – habileté sociale
Favoriser des interactions sociales positives avec les pairs et les adultes pour développer des habiletés sociales favorables (empathie, entraide, écoute, etc.) et de maîtriser ses pulsions (autocontrôle). Associer les parents à toutes les démarches liées au comportement du jeune pour assurer des conditions favorables à son développement et travailler de manière cohérente avec les intervenants. Valoriser et renforcer les comportements positifs, proposer des initiatives inclusives et des activités parascolaires qui intéressent les jeunes et qui leur permettent de s'investir et de vivre du succès.
MOTIVATION ET ENGAGEMENT
Développer chez le jeune la perception de la valeur qu'il a face à la tâche à accomplir, sa capacité de réussir et le contrôle qu'il a en l'accomplissant afin de stimuler sa motivation. Mettre en place des activités d'accompagnement des parents dans leur rôle de soutien à la motivation du jeune. Favoriser la détermination de buts et d'objectifs motivants pour le jeune, incluant les aspirations scolaires et professionnelles, encourager ses efforts et donner une rétroaction positive et régulière sur son rendement et sa réussite. Assurer un dépistage et un soutien scolaire, communautaire et parental portant sur la motivation des jeunes.

Source : extrait des fiches pratique et du document de référence « [Pour agir efficacement sur les déterminants de la persévérance scolaire et la réussite éducative](#) », Réunir Réussir, 2013